

220C0035 FR0000034639-FS0011

6 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES.

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action ALTRAN TECHNOLOGIES au sens de l'article précité.